

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement primaire et secondaire

de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery

24 mai 2023 à 19h00

Administration communale, Jouxens-Mézery

Parents : Crettol Wavre Séverine (Prilly), Delavy Mathieu (Prilly), Drapel Maryline (Prilly), Junod Karine (Romanel-sur-Lausanne), Serra Charlotte (Prilly)

Ecole : Armand Jean-François (Directeur EP), Corday Sylvain (Directeur EPS), De Dea Muriel (enseignante 9-11S et responsable animation), Perreud Caroline (enseignante 6P Jouxens-Mézery), Toscano Maïté (enseignante 3-4P Prilly)

Société civile : Genier Nicole (Parents Info Prilly), Gonthier Véronique (accueil parascolaire), Maspoli Katia (1/4 société civile Romanel-sur-Lausanne)

Autorités communales : Berclaz Sébastien (conseiller communal, Jouxens-Mézery), Dagon Jennifer (conseillère municipale), Joly Rebecca (conseillère municipale), Schöni Nathalie (conseillère municipale, présidente)

Excusés : Alvez da Costa Alexandre (membre parent Prilly), Avanzino Lucien (Chef du service Sport et Jeunesse Prilly), Häller Laurent (Chef service de l'enfance & répondant AJENOL), Fernandez Sylvain (conseiller communal, Prilly)

1. Introduction

Une intervenante externe, Marie Pierre Van Mullem, présidente de l'association vaudoise des parents d'élèves, a été conviée à la séance afin de contribuer aux discussions portant sur les rôles des membres du CEt et d'une éventuelle nouvelle APE qui couvrirait les deux établissements primaire et secondaire (donc concernerait Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery), ainsi que sur les horaires. Marie Pierre Van Mullem nous fait savoir qu'elle travaille également avec une équipe pour le projet Quarto visant à mener des recherches participatives sur les CEt.

Lors de cette séance, son intention a été de créer une dynamique dans le groupe, afin de trouver une solution aux sujet suivants :

- a. Est-ce qu'une APE est nécessaire au bon fonctionnement du CEt ?
- b. Le changement des horaires scolaires

Elle débute la séance en proposant l'exercice suivant appelé : « Avec qui la communication serait difficile/facile ? ». L'objectif est de révéler à deux personnes différentes la raison pour laquelle nous ne nous confierions pas à elles, puis à deux autres personnes distinctes pourquoi nous leur accorderions notre confiance. D'après Marie Pierre Van Mullem, tant que nous n'aurons pas un degré suffisant de confiance avec les autres membres du groupe, nous ne nous exprimerons pas honnêtement par peur de jugement ou de culpabilité. Ceci pourrait impacter négativement l'efficacité des séances et risquerait de ne pas mener les discussions à bonne fin.

2. Est-ce qu'une APE est nécessaire au bon fonctionnement du CEt ?

Une question pertinente est : « Pourquoi avoir une APE en plus d'un ¼ parent ? »

Selon Marie Pierre Van Mullem, une APE (Association des Parents d'Élèves) se détermine comme un groupe composé de parents volontaires qui s'engagent à se réunir et à représenter tous les autres parents, afin de discuter des questions tournant autour de la scolarité de leurs enfants. Une APE regroupe les compétences suivantes : faire des liens avec les autorités/institutions scolaires/enseignants, communiquer avec les parents, organiser des activités avec les parents, représenter les parents.

Selon Sébastien Berclaz le ¼ parent aurait plus de pouvoir que l'APE. En effet, l'APE échangerait et partagerait simplement au sujet de ses préoccupations et mettrait en place des événements ayant comme objectif la rencontre des parents. Par conséquent, l'APE devient parfois une simple association événementielle, et peut perdre ce rôle de représentant bénéfique aux parents et aux élèves.

Marie Pierre Van Mullem se questionne alors quant à l'utilité de cette APE et croit qu'elle se révélerait être inutile s'il n'y a aucune légitimité. Cependant, elle complète en informant que l'avantage d'une APE, est d'avoir du pouvoir, des voix et des retours des parents. Quant au CEt, qui fait office d'instance consultative, son rôle est d'écouter les parents et de faire remonter l'information lorsqu'elle parvient jusqu'à lui.

Jean-François Armand déclare que l'avantage d'une APE est que la communication est faite de manière respectueuse et pense qu'il est surtout judicieux pour les parents d'avoir à disposition une telle association.

Marie Pierre Van Mullem insiste sur le fait qu'elle aimerait que l'APE soit efficace si elle est mise en place.

Sylvain Corday intervient et confie que certains parents immigrés ne donnent pas leur avis, même si nous le leur demandons. L'inconvénient avec une APE est que ce sont toujours les mêmes parents qui participent.

Marie Pierre Van Mullem répond qu'il est plus facile de faire partie d'une association lorsque la langue dans laquelle nous communiquons est maîtrisée et que nous connaissons le système scolaire. Ainsi, il faudrait travailler ensemble pour inclure les individus qui participent moins. Elle ajoute que nous avons besoin d'être plus convaincants pour attirer de nouvelles personnes. Effectivement, si nous répétons régulièrement aux personnes moins présentes qu'elles sont les bienvenues, leurs chances de participation augmenteront. C'est de cette manière qu'elle croit en la pertinence de l'APE. Elle ajoute que si nous venions à lancer une APE, nous ne serions pas en mesure de le faire seuls. Pour ce faire, nous aurions besoin de l'aide du CEt. Cela nous mène à nous poser la question suivante : Est-ce que le CEt souhaite lancer une APE qui pourrait venir renforcer le ¼ parent (car il est impossible d'avoir une APE fonctionnant seule) ? Elle précise que le CEt n'aurait pas besoin de s'occuper des activités de l'APE, mais uniquement de communiquer les prochains événements, par

exemple. Elle conclut en disant que si nous désirons trouver une cohésion, il faut nous en donner les moyens. En effet, les parents n'ont actuellement pas de place pour s'exprimer à l'école. Une APE offrirait donc la possibilité de communication, d'échanges et de voix qui comptent.

Rebecca Joli met en avant le sentiment de crainte et d'opportunité qui ferait surface en créant une APE, car le manque de coordination entre le CEt et l'APE conduirait au risque de concurrence et de cannibalisation.

Caroline Perraud explique que les parents se plaignent directement à elle par rapport à des désaccords ou incompréhensions et donc craignent d'être jugés ou que l'enfant soit traité différemment. De ce fait, les relations se compliquent ; par exemple l'échange entre les parents et les enseignants rentre vite dans la critique ou dans un esprit négatif.

Marie Pierre Van Mullem communique qu'un des bienfaits de l'APE est la mise en place d'un espace où les parents des élèves peuvent s'exprimer à propos de ce qui va ou ne va pas. Cela les rassure. Elle souligne qu'outre l'APE, il n'y a pas d'autre moyen pouvant influencer la vie scolaire de leurs enfants (bien que les parents soient considérablement concernés). Pour conclure, l'APE apporterait une voix impactante.

Rebecca Joli fait une courte parenthèse et révèle les étapes mises en place concernant la problématique de la sécurité des chemins pour se rendre à l'école :

- Le Plan de Mobilité : Une démarche de l'ATE est faite sur une année puis une deuxième démarche définissant le chemin de l'école est effectuée.
- Le cas de chaque école est étudié et notre choix se porte sur l'école qui nous paraît en avoir le plus besoin.
- Nous devons prendre en compte les facteurs financiers.
- Finalement, notre choix se porte sur le collège avec le flux de trafic le plus important. En considérant ces caractéristiques, le collège le plus pertinent serait alors le collège Centre (il y a actuellement des travaux, ce qui ne permet donc pas la réalisation immédiate de ce projet).

3. Changement des horaires scolaires

Concernant cette problématique, voici les avantages et désavantages de modification de l'horaire scolaire, pour lequel un questionnaire avait déjà été distribué aux parents par le passé :

Avantages	Désavantages
<u>Rythme biologique :</u> <ul style="list-style-type: none">- Plus adapté à l'horloge biologique des préadolescents/adolescents- Moins de fatigue et organisation plus facile- Donner l'occasion d'avoir des élèves plus réveillés- Limiter l'épuisement	<u>Organisation familiale :</u> <ul style="list-style-type: none">- Fin de journée tardive- Garder une pause de midi suffisante pour que les élèves puissent rentrer chez eux- Possibilité de suppression des activités extra-scolaires

<p><u>Journée continue :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de solutions de garde à trouver - École plus en continu <p><u>Meilleure cohésion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favorise les échanges entre les élèves/enseignants <p><u>Avis des parents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Écoute des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité que les activités durant la pause de midi soient supprimées - Déplacer les problèmes de garde dans la journée <p><u>Trafic :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un flux de mobilité trop important à une même heure <p><u>Intérêt public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contre le rythme biologique des enfants - Ne répond qu'à une partie minoritaire des familles - Amène plus de désavantages que d'avantages - Ceci est une demande des parents et non des élèves ? <p><u>Autorités communales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions financières
--	--

Nathalie Schöni partage les dires de deux médecins avec lesquels elle a échangé quant à l'horloge biologique des préadolescents et adolescents : le Dr. Azzi n'a pas de recommandation particulière, mais sa réponse subjective est que l'horloge biologique change à l'adolescence car les élèves en question ont tendance à se coucher plus tard. De ce fait, il serait plus bénéfique pour eux de commencer aux alentours de 08 :00 car ceci leur permettrait de gagner 15 minutes de sommeil et, pour ceux de Romanel, de prendre le LEB plus tard. Ainsi, les élèves de Romanel éviteraient le stress durant les heures de pointe du LEB. De plus, la Dresse. Miauton rejoint l'avis du Dr Azzi en ajoutant que la pause de midi serait longue et pourrait être optimisée afin que les élèves finissent plus tôt pour avoir plus de temps pour les loisirs par exemple.

Plusieurs membres se demandent si modifier les horaires, étant donné les circonstances discutées auparavant, vaut vraiment la peine et, si un si faible changement apporterait réellement des bénéfices aux élèves.

En s'appuyant sur les renseignements de Nathalie Schöni, Sylvain Corday communique que les 7P-8P ne sont pas encore des adolescents, et de ce fait cette question concernerait uniquement les 9S-10S-11S. Cependant, il serait difficile de décaler les horaires parce que le programme des élèves en secondaire comprend déjà de nombreuses périodes (33 pour l'instant et 34 à l'avenir) et commencer plus tard impliquerait de terminer encore plus tard. Si nous nous alignons aux recommandations médicales, nous devrions commencer à 09:00, ce qui semble difficilement envisageable. Sylvain Corday annonce qu'il accepte d'entrer en matière seulement si les avantages surpassent les désavantages. Finalement, il propose de lister les bénéfices et inconvénients afin d'élaborer un modèle d'horaire et d'en discuter.

François Armand ainsi que d'autres membres craignent que le changement d'horaires soit davantage une demande des parents plus qu'un besoin des élèves.

Marie Pierre Van Mullem suggère tout de même que des propositions de modèles d'horaires réalistes soient faites pour qu'elles puissent être évaluées, discutées et potentiellement adoptées. Elle liste quelques points importants à mettre en place avant d'envisager ces modifications :

- Demander aux 9S-10S-11S puis tout de même aux 7P-8P ce qu'ils en pensent réellement. Cela permettrait de limiter l'appréhension quant à savoir si ce projet est plus un souhait des parents plutôt que des enfants.
- Désigner les personnes faisant partie du groupe pour la création des horaires : Sylvain Corday et Charlotte Serra (représentante des familles) se portent volontaires. De plus, nous aurions également besoin des doyens, des parascolaires (s'occupant de la cantine, par exemple) ainsi que des sociétés locales dans le but mettre au point des horaires adéquats et adaptés à la situation actuelle.
- Par la suite, le CEt pourra adresser une demande à la direction scolaire afin d'implémenter les horaires.

Sébastien Berclaz propose de s'inspirer d'autres modèles d'horaires d'établissements. Néanmoins, Rebecca Joli n'adhère pas à cette idée car notre établissement n'est pas comparable. De plus, elle nous informe avoir un contact avec un parascolaire qu'elle pourrait approcher pour nous aider dans le processus de préparation des horaires.

Maité Toscano donne comme exemple les classes de la commune d'Echallens qui commencent à 08:15. La pause de midi dure 50 min. (avec 2 plages horaires différentes) et les élèves arrivent à la maison aux alentours de 16:15.

Pour terminer, Rebecca Joli nous fait brièvement part du programme de législature ASIGOS, comprenant la réalisation et les rénovations des constructions scolaires sur les sites des 3 communes. Elle propose que ce sujet soit à l'OJ de la prochaine séance CEt de septembre.

4. Date et lieu de la prochaine séance

Jeudi 14 septembre 2023 à 19:00

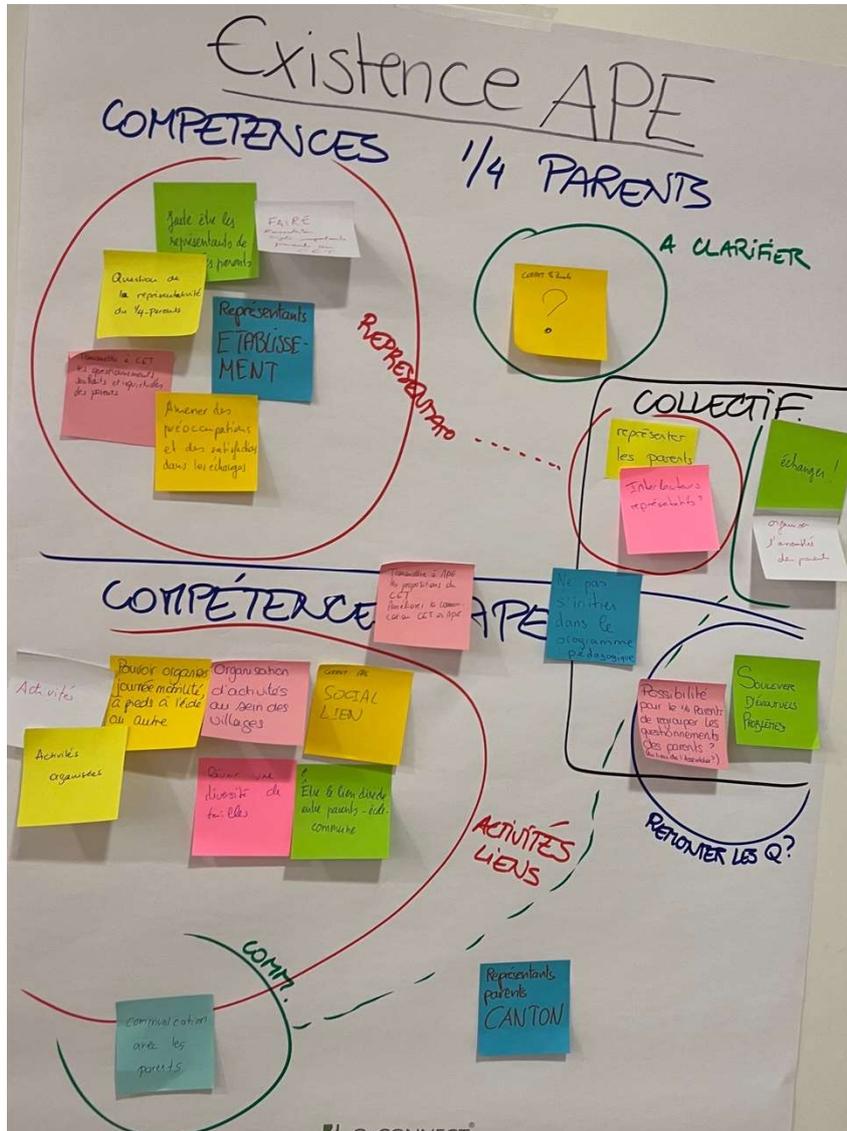
Séance levée à 21:00

Pelayia Schorderet
Secrétaire

Jouxens-Mézery, le 24 mai 2023

Annexes : résultat du travail de groupe

a. Est-ce qu'une APE est nécessaire au bon fonctionnement du CET ?



b. Changement des horaires scolaires

7-8 H ✓
 9-10-11 H ? ✓
 Bien être des enfants ?
 Proposition de modèles RÉALISTES
 ↳ Direct^o / Doyen
 respon. AJE
 famille

